

Délibération CA-20251127-3.2

Vanves, le 27 novembre 2025

**Conseil d'administration du Cnous du 27 novembre 2025
Délibération relative aux dotations complémentaires de SCSP 2025 aux Crous**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les dotations complémentaires de SCSP allouées aux Crous en 2025, telles que présentées en séance le 27 novembre 2025.

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019;

Vu les documents relatifs aux dotations complémentaires de SCSP présentés en conseil d'administration.

Article unique

Le conseil d'administration vote les dotations complémentaires allouées aux Crous dans le cadre de la subvention pour charges de service public 2025 (titre 3) au titre des subventions versées aux restaurants agréés (période du second semestre 2025) ainsi que des mesures de soutien.

Les deux tableaux de répartition des crédits aux Crous sont annexés à la présente délibération.

• **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;**

• **Proposition de décision soumise au conseil d'administration :**

Approbation des dotations complémentaires de SCSP 2025 aux Crous telles que présentées en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les dotations complémentaires de SCSP 2025 aux Crous.

Nombre de membres constituant le conseil : 28

Quorum : 9

Membres présents : 18

Procurations : 10

Membres participant à la délibération : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour : 24

**La présidente
Bénédicte Durand**